



# AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

## **RELATIVE À LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SERMAIZE-LES-BAINS**

Par délibération n°DE\_2024\_0656 du 25 juillet 2024, la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx a défini les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de SERMAIZE-LES-BAINS.

La modification simplifiée porte sur les points suivants : les retouches nécessaires du règlement écrit pour permettre une meilleure lisibilité ; créer un sous-secteur UBx pour encadrer la reprise économique sur un ancien site thermal et y créer une OAP spécifique ; compléter deux OAP.

La mise à disposition du projet de modification se déroulera du :

**02 septembre 2024 au 02 octobre 2024 inclus.**

Le dossier de modification comprenant notamment l'exposé des motifs du projet, l'avis de l'Autorité environnementale sera accompagné d'un registre permettant le recueil des observations du public :

- À la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx située 8, place du Matras – 51340 VANAULT-LES-DAMES aux jours et heures habituels d'ouverture.
- À la Mairie de SERMAIZE-LES-BAINS située Place Charles de Gaulle – 51250 SERMAIZE-LES-BAINS aux jours et heures habituels d'ouverture.

Une version numérique sera consultable sur le site internet de la Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx (<https://www.4cvs.fr>).

Les observations pourront également être adressées par écrit :

- À l'adresse suivante : Communauté de Communes Côtes de Champagne et Val de Saulx située 8, place du Matras – 51340 VANAULT-LES-DAMES.
- À l'adresse numérique suivante : [contact@4cvs.fr](mailto:contact@4cvs.fr).

À l'issue de la mise à disposition, le Président en présentera le bilan devant le Conseil Communautaire qui en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée n°1 de la commune de SERMAIZE-LES-BAINS éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et observations du public par délibération motivée.